PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

en date du 18 novembre 2021

Année scolaire 2021-2022

Séance n° 3

Présidence: Monsieur le Principal

Nombre de membres présents titulaires :

17 Quorum: 13

Nombre de membres présents suppléants : 2

Membres absents excusés :

Madame SCHMITT Nathalie, Représentante du Conseil Départemental Monsieur DAVID Julien, Personnalité qualifiée DSDEN Madame DELABRE Anne, Représentante des Parents d'Elèves Madame COTTET-DUMOULIN Agnès, Représentante des Parents d'Elèves M. PASSARO Mathia, Représentant des Elèves

Membres absents:

Membres invités:

Date de convocation: 09/11/2021

Compte rendu du Conseil d'Administration n° 3 en date du 18 novembre 2021

ORDRE DU JOUR:

Désignation du secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 09 novembre 2021

ACTION EDUCATRICE

ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- Présentation du budget de l'exercice 2022
- Décisions modificatives de budget de l'exercice 2021
- Don en nature à une association

FONCTIONNEMENT

- Contrats et conventions
- Occupation des logements Convention d'occupation précaire

Le CA débute à 17h40 par la désignation du secrétaire de séance qui est désigné parmi les représentants des parents d'élèves, Mme DRUART accepte cette fonction.

Adoption du PV du CA

Le PV du CA du 9 novembre 2021 est soumis au vote et il est adopté à l'unanimité.

Vote : Unanimité

Pour: 18 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

A - ACTION EDUCATRICE

Il n'est pas fait d'intervention particulière.

B – ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Présentation du budget de l'exercice 2022 :

M. REYMOND, Gestionnaire du collège, prend la parole et en préambule pour les nouveaux membres du CA, explique le fonctionnement du budget des EPLE.

Les recettes des EPLE sont de deux natures : d'une part, les ressources provenant du Département et de l'Etat qui sont constituées soit de subventions de fonctionnement, soit de subventions spécifiques pour les dépenses particulières, et d'autre part, des ressources propres correspondant pour 40% des recettes aux versements des familles pour le demipension, et des fonds propres du collège pour le solde.

Le fonds de roulement de l'établissement est utilisé avec l'autorisation du CA pour abonder certaines lignes budgétaires.

M. REYMOND présente ensuite le projet de budget du collège Le Revard pour l'exercice 2022.

Le Département de la Savoie applique pour la 4ème année consécutive une politique de versement des subventions de fonctionnement en fonction du niveau du fonds de roulement de chacun des 38 collèges savoyards. L'objectif est d'utiliser une partie des fonds de roulement des collèges savoyards pour alimenter un fonds de solidarité permettant de financer dans l'année en cours des projets d'investissements (informatique des collèges, mobilier, divers équipements...). Sur le principe de solidarité entre établissements, plus le fonds de roulement de l'établissement est élevé, plus la part retenue sur la subvention brute par le département est importante.

Pour l'année 2022, le budget du collège Le Revard est construit sur la base d'une dotation de fonctionnement du Département amputée de 24 656.00 € par rapport au calcul brut, portant cette dernière à 72 988.00 €.

Comme pour l'exercice précédent, la crise sanitaire liée au COVID nous prive de lisibilité à moyens terme sur ce qui pourra être possible de réaliser en 2021, notamment quant à ce qui concerne les sorties et voyages pédagogiques.

A noter une nouveauté dans le budget des établissements à compter de l'exercice 2022, l'apparition de la retranscription des écritures liées à la rémunération de nos personnels sous statut AED, qui apparaîtront, pour ordre, au service V.E.

Service Activités pédagogiques (AP):

Sont regroupées dans ce service toutes les activités liées à la pédagogie.

En recettes, on retrouve les subventions fléchées de l'Etat et du Département :

Crédits globalisés Etat:

On trouve les recettes fléchées correspondant aux deux subventions suivantes pour lesquelles les montants nous ont été communiqués en amont :

- 13COR: 1800.00 € pour l'achat de carnets de liaison.
- 13REP: 920.00 € pour les droits de reprographie de documents soumis au droit d'auteurs.

Manuels scolaires:

On trouve les recettes réalisées sur les recettes faites sur les dégradations de manuels scolaires à hauteur de 120,00 €. Les 2500,00 € ouverts sur les crédits d'Etat représentent la prévision de nos achats de manuels à la rentrée 2022.

Moyens pédagogiques :

On trouve les recettes sur subventions spécifiques du Département à savoir les recettes pour les équipements pédagogiques pour 4 200,00 €, des recettes de 9200,00 € pour les achats de petit matériel d'EPS, les projets de pleine nature (piscine et course d'orientation) et les transports et encadrements de moniteurs liés au Plan ski nordique.

Sont ouverts également des soldes de crédits liés à des subventions reçues en 2017 pour des participations à des concours scientifiques, notamment C'Génial. Ces 620.00 € sont ouverts pour permettre des achats de matériels pédagogiques pour les enseignements des sciences (physique, SVT et technologie) ainsi que des fournitures nécessaires au fonctionnement de l'atelier scientifique.

Section escalade:

Financée uniquement par une dotation de 4 300,00 € du Département de la Savoie.

Sorties et voyages scolaires :

Au 18/11/21, certains projets de sorties sont programmés et ouverts au budget initial. Au vu du contexte actuel, il aurait été compliqué d'arrêter des dates pour ces sorties ne sachant pas si elles pourraient se réaliser.

Pour les autres projets, s'ils devaient se faire, nous ouvririons les crédits nécessaires par DBM en cours d'année.

Projets inscrits au budget initial:

Sortie à Izieu le 03/01/2022 :

Budget déjà voté en septembre 2021.

Sortie à Vienne pour toutes les classes de 6ème les 09 et 14/06/2022 :

Les dépenses s'élèvent à 2800.00 €

Les recettes s'établissent de la manière suivante :

Familles : 930.00 € sur la base d'une participation facultative de 6.00 € pour les 155 élèves participant.

F.S.E du collège Le Revard : 1550.00 € sur la base de 10.00 € par élève participant.

Collège : 320.00 € couvrant la part accompagnateurs.

Vote : Unanimité

Pour: 18 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Mme BOMPAS demande à quoi correspond la ligne ouverte à 4300 € sur l'école ouverte et école apprenante.

M. REYMOND explique qu'il reste un gros reliquat et comme on est sûr de ce montant, on l'ouvre au budget sur le principe comptable de la sincérité des comptes.

M. PLASSE expose le projet initial qui était l'achat de pistolets laser à intégrer dans les activités nature (par exemple le biathlon) mais comme les délais de livraison étaient élevés et que l'activité ne pourrait pas être proposée aux élèves en juillet, il a été décidé de ne pas les commander. Il reste en conséquence un reliquat de subvention correspondant approximativement à 8 pistolets laser à 500 € unitaire.

Cette ligne budgétaire est donc conservée et sera réutilisée pour cet achat et exploité dans le cadre de l'école apprenante l'an prochain.

Madam BOMPAS quitte le Conseil d'administration. Monsieur MAITRE rejoint le CA à 18h00.

Au total, les recettes du service AP s'élèvent à 32 640 €.

On retrouve en dépenses les domaines suivants :

- Crédits globalisés état
- Manuels scolaires,
- Moyens pédagogiques,
- Section escalade,

- Sorties et voyages scolaires.

Crédits globalisés état :

2720.00 € ouverts pour les carnets de liaison et les droits de reprographie.

Manuels scolaires : 2620.00 €

Le domaine manuels scolaires contient deux lignes. Une ligne pour 2500,00 € alimentée par la subvention de l'Etat et une ligne résultant des recettes réalisées sur les dégradations de manuels enregistrées à leur restitution en juin pour 120,00 €.

Moyens pédagogiques :

Le domaine moyens pédagogiques regroupe tous les crédits d'enseignement ainsi que les lignes de dépenses des subventions spécifiques pour la pédagogie et notamment les dépenses d'EPS et celles liées à la subvention mobilier et équipement pédagogique évoquée dans la partie recettes. Les coordonnateurs de disciplines ont fait remonter leurs besoins début novembre. En général, il est possible de répondre à tous les besoins exprimés par les professeurs.

Section escalade:

La section fonctionne avec les 4 300,00 € versés par le Conseil départemental auxquels viendront s'ajouter en cours d'exercice les éventuels reliquats de l'année 2021.

Au total, les ouvertures de crédits s'élèvent à 42585 € et les prévisions de recettes s'élèvent à 32640 € soit un déséquilibre du service AP entre dépenses et recettes de 9945.00 €, financés par prélèvement sur le fonds de roulement du collège.

Service Vie de l'Elève (VE)

On retrouve ici en recettes et en dépenses, les crédits de Fonds Social collégien pour 5 000,00 €.

Les crédits devoirs faits sont ouverts sur la base des reliquats estimés au 31/12/2020 soit 800.00 €, en recettes et en dépenses. Les crédits devoirs faits sont des crédits d'Etat alloués pour permettre de solliciter des intervenants extérieurs, sachant qu'actuellement seule l'ACEJ vient compléter les équipes du collège.

Ce dispositif existe depuis au moins trois années.

Monsieur REYMOND précise que le recours à l'ACEJ est peu élevé et que le rectorat ainsi que le département examinent l'état de l'utilisation du crédit devoirs faits pour déterminer la réallocation d'une subvention qui n'intervient en-deçà du seuil d'utilisation du crédit de 30%.

Nous prévoyons de réaliser une semaine « sécurité routière » au printemps : pour cette action, le Département nous verse une subvention de 300.00 €.

Et dans le cadre d'artiste au collège, le rectorat de Grenoble nous verse une subvention de 1 000.00 € pour le projet « Abeesha ».

Pour le budget 2021, les quatre « Parcours » (avenir, citoyenneté, culturel et santé) sont ouverts en autant de domaines déclinés en action.

Parcours avenir:

Ouverture de 400.00 € pour les achats de supports d'information de l'ONISEP (200.00 €), de 100.00 € pour l'atelier avenir et de 100.00 € pour la mise en œuvre du mini forum des métiers qui pourrait être organisé au collège au printemps 2022. Une date a d'ores et déjà été fixée au 4 mars 2022.

Parcours citoyenneté:

Sont financés sur la subvention de fonctionnement les crédits CESC à hauteur de 600,00 €, 300.00 € pour les projets à venir du CVC, formation au PSC1 ou aux gestes qui sauvent pour un peu d'élèves car les 310.00 € de solde de subvention ne permettent évidemment pas d'entreprendre une action conséquente pour tout un niveau, 1500.00 € dans le cadre du Conseil général jeunes attribué pour le projet de fresque sur le thème de l'égalité filles/garçons, et enfin 300.00 € pour la semaine sécurité routière permettant de couvrir l'intervention de l'association des motards en colère.

Parcours culturels:

On retrouve les crédits ouverts pour les projets culturels dont la continuité de celui de théâtre des années précédentes. Deux représentations théâtrales à l'Espace Malraux et à Aix-les-bains pour les niveaux 4ème et 3ème ont déjà été votés lors du CA du mois de juin, ainsi que le précise M. PLASSE.

Pour le projet d'Artiste au collège dénommé Abeesha, 1000.00 € sont inscrits pour la billeterie du spectacle prévu en fin d'année scolaire. Un autre projet verra le jour cette année, Cafetera Roja, projet pluri-disciplinaire autour de la musique également pour lequel nous avons prévu 1250.00 € avec là encore un spectacle.

M. PLASSE précise que le PASS culture à 20 € par élève n'est pas encore figé dans son mode de fonctionnement mais que le collège choisit de suivre ces projets.

M. PLASSE remercie le Département qui paie intégralement les artistes qui viennent au collège.

Comme évoqué en préambule, la retranscription des écritures comptabilisant la rémunération de nos personnels AED, doit apparaître au service V.E. Dépenses et recettes ont donc été ouverts à hauteur de 130 000.00 € sur la ligne 16AED pour les rémunérations et à hauteur de 500.00 € sur la ligne 16DAL pour les frais annexes (administratifs, visites médicales...).

Total des crédits ouverts en VE : 144 650.00 € Total des prévisions de recettes en VE : 139 100.00 €

soit un déséquilibre de 5 550.00 € financés par prélèvement sur le fonds de roulement du collège.

Service Administration et Logistique (ALO):

On trouve sur ce service ALO toutes les recettes et les dépenses liées au fonctionnement matériel du collège.

En recettes, on trouve donc la totalité de la dotation de fonctionnement du Département à savoir les 72 988,00 € qui nous sont alloués pour l'exercice 2022 et qui ne couvriront pas les besoins du service en totalité.

On trouve également la subvention Patrimoine du Département de 5400,00 € permettant au collège d'engager les petits travaux de maintenance préventive et corrective. Pour les travaux plus conséquents, nous faisons appel à l'expertise des services de la DBMG du Département.

Apparaît également la subvention de 670.00 € pour couvrir les frais d'acquisitions de licence et d'hébergement du logiciel de vie scolaire, Pronote pour ce qui nous concerne.

Les 3 500,00 € en recettes de neutralisation d'amortissement correspondent à la part de l'amortissement des acquisitions faites sur subventions du Département.

Le collège a quant à lui quelques ressources propres à savoir 100.00 € sur le renouvellement de carnets de liaison et 50,00 € de dégradations diverses.

En dépenses, on trouve 7 domaines :

- Communications: 2300,00 €
 - Y sont regroupés l'affranchissement, la location de l'affranchisseuse et les frais de téléphonie. Nous poursuivons la réduction des volumes de nos envois postaux cette année mais les tarifs augmentant sensiblement, les crédits ouverts en 2022 sont en hausse par rapport à ceux de 2021.
- Entretien et travaux : 14 670,00 €
 - On trouve l'ensemble des contrats de maintenance ainsi que la ligne Patrimoine à hauteur de 54000,00 €.
- Fournitures de fonctionnement : 13250,00 € de crédits ouverts. En hausse pour absorber une hausse des prix sur de nombreux produits (beaucoup de produits bruts sont sous tension suite à la crise sanitaire et à la forte demande mondiale suite à la reprise de l'économie).
- Opérations spécifiques : sont ouverts ici le montant des amortissements prévus en 2022 soit 10 500,00 €.
- Reprographie: 8800,00 €. Ce domaine comprend la location des trois copieurs, leur entretien ainsi que l'achat du papier (prix du papier en hausse pour 2022).
- Services: 1650,00 € ouverts pour couvrir les assurances (contrat établissement ainsi que véhicule de service et tondeuse autoportée), déplacements des personnels ainsi que diverses charges liées aux frais de publicités de marchés, adhésion à des associations partenaires, frais bancaires...
- Fluides: 50800,00 €, en hausse par rapport à 2021, pour amortir la hausse des prix de l'énergie.

Total des crédits ouverts en ALO : 102060,00 € Total des prévisions de recettes : 84808,00 €

soit un déséquilibre de 17252,00 € dû à hauteur de 7 000.00 € aux écritures des amortissements comptabilisés en dépenses et recettes et qui n'entrainent pas de flux réels (écriture permettant au moment du compte financier de mettre en évidence la part de dépréciation de l'actif) auxquels viennent s'ajouter 10252,00 € pour permettre le fonctionnement du service, financés par prélèvement sur le fonds de roulement.

Service Restauration et Hébergement (SRH)

Restauration scolaire : information sur les tarifs retenus par le Conseil général

Madame BOMPASS demande si avec la hausse des matières premières qui est annoncée, une hausse des tarifs de la restauration va pouvoir être décidée par le collège. Monsieur REYMOND répond que, comme chaque année, c'est le Conseil général de la Savoie qui arrête les tarifs de restauration scolaire, aussi bien pour les forfaits de demi-pension que pour les repas occasionnels.

L'augmentation des tarifs des produits alimentaires est contenue grâce à l'adhésion à un groupement d'achat géré par le Lycée Vaugelas pour faire des économies d'échelle.

La question du prix n'est néanmoins pas le seul critère de choix. Ainsi, le lycée Vaugelas organise tous les deux ans une dégustation de produits pour choisir les fournisseurs.

Monsieur PLASSE ajoute que le département a fait savoir par flyer qu'il souhaite conserver une politique de prix très bas pour la demi-pension.

Monsieur REYMOND précise que les tarifs sont inchangés depuis cinq ans.

Madame BOMPASS pense que le département aura des difficultés à maintenir ces tarifs car la hausse du prix des matières premières est réelle.

Madame BOMPASS quitte le conseil à 18h35.

Ainsi, les tarifs sont les suivants pour l'exercice 2021 :

Forfait 1 jour (base 35 jours): 147,00 € soit 4,20 € le repas (prix inchangé) Forfait 2 jours (base 70 jours): 294,00 € soit 4,20 € le repas (prix inchangé) Forfait 3 jours (base 105 jours): 367,50 € soit 3,50 € le repas (prix inchangé) DP 4 jours (base 140 jours): 448,00 € soit 3,20 € le repas (prix inchangé)

Tickets élèves : 4,20 € (prix inchangé)

Repas commensaux dont l'IRN est inf. à l'indice 445 : 3,20 € (prix inchangé) Repas commensaux dont l'IRN est sup. à l'indice 445 : 5,00 € (prix inchangé) Personnes extérieures : 7,50 € (prix inchangé)

Les recettes constatées résultent des calculs présentés dans le tableau en annexe du budget :

210525.00 € de forfaits de demi-pension

7380,00 € de recettes sur repas commensaux

2520,00 € de tickets élèves

150,00 € de tickets personnes extérieures

1000,00 € correspondant aux dégradations de cartes self

Total des recettes sur les repas : 221 575.00 €.

On applique à toutes les recettes faites sur les rationnaires un taux de 21% correspondant à la somme qui sera reversée au Conseil départemental de la Savoie pour la rémunération des personnels de restauration (FADPI d'un montant de 46 320.75 €) et un taux de 18% pour les charges de fonctionnement (39 703.50 €). Les 61% restant, soit 134 550.75 €, sont ouverts au crédit nourriture.

Le collège effectue également des recettes sur les cartes de self dégradées à hauteur de 1000,00 €.

A noter que le coût d'achat du produit dans l'assiette revient à 2,05 € / 2,10 € contre 1,20 € pour certains établissements il y a quelques années. Ce montant permet de proposer du qualitatif aux usagers du self.

La part de produits biologiques est de 23% des prévisions d'achat, le collège maintenant un taux compris entre 21% et 23% depuis trois ans.

Madame DESSAUD demande si ce pourcentage est imposé et M. REYMOND répond que la part imposée légalement est de 20% en valeur d'achat.

Monsieur PLASSE précise qu'il existe un projet de cuisine centrale au niveau du département et que cette politique pourra à terme occasionner une évolution de la restauration au collège.

En dépenses, on retrouve toutes les charges du service de restauration :

Communications:

500,00 € d'affranchissements (relances des créances de demi-pension et divers courriers).

Denrées:

134 550.75 €.

en consacrant 31 000.00 € à l'achat de denrées bio soit environ 23 % des achats prévus et 103 550.75 € à des denrées conventionnelles.

Entretien et travaux :

10 303.50 €

Fournitures:

14 400.00 €

pour les achats de produits d'entretien, de vaisselle, de cartes de self, de vêtements de travail et divers fournitures

Reversement au Département : 46 320.75 €

correspondant à 21 % des recettes sur demi-pensions, tickets et repas commensaux reversées au Département pour la rémunération des personnels de restauration

Services:

6500.00€

essentiellement pour les contrôles en hygiène alimentaire (contrôles des surfaces et prélèvements sur les rations servies), l'adhésion au groupement d'achat pour la mise en œuvre des marchés et le versement de la taxe sur le ramassage des déchets.

Viabilisation:

9000.00€

pour couvrir nos besoins pour le chauffage, l'électricité, le gaz cuisson et l'eau du service de restauration.

Au total, les recettes et dépenses du SRH s'élèvent à 221 575.00 €.

Service Bourses nationales (BN)

Ne sont gérées sur ce service que les bourses nationales. Les crédits sont versés par le Rectorat en fonction des besoins de l'établissement.

Au total, les recettes et dépenses du service BN s'élèvent à 10 000,00 €.

A la rentrée 2021, le nombre de boursier est en baisse par rapport à ceux de 2020 (45 en 2022 contre 59 en 2021).

Une famille n'a pu être aidée car elle a répondu hors délai mais elle va peut-être être accompagnée par le FSE.

Service Opérations en capital (OPC)

Les crédits ouverts sur ce service correspondent à des achats de biens qui seront immobilisés. Cette année n'est prévue au budget initial que le renouvellement de notre tondeuse tractée pour 1500.00 €.

Au total, on constate 522 370.00 € de prévisions de dépenses et 488 123.00 € de prévisions de recettes à la section de fonctionnement soit un déséquilibre de 32 747.00 € et une IAF de 25747.00 € s'expliquant comme suit :

- Au service AP: 9945.00 € financés par prélèvement sur le fonds de roulement
- Au service ALO: 17252.00 € dont 10 500,00 € pour les amortissements (pas de flux financiers réels) et 3 500.00 € de neutralisations d'amortissement soit 10 252.00 € financés par prélèvement sur le fonds de roulement.
- Au service VE : 5550.00 € financés par prélèvement sur le fonds de roulement

Ce sont donc 25 747.00 € qui sont prélevés sur le fonds de roulement du collège pour équilibrer notre budget 2021 sur la section de fonctionnement et qui représente notre incapacité d'auto financement (IAF) auxquels viennent se rajouter les 1500.00 € ouverts en OPC, et donc un total prélevé sur le fonds de roulement de 27 247.00 €.

Nous restons vigilants dans les années à venir pour garder un fonds de roulement disponible suffisant et sauvegarder l'autonomie financière du collège, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Le fonds de roulement estimé au 31/12/2021 est de 140 072.68 €.

L'état des emplois et la répartition de la masse salariale sont également présentés aux membres du C.A. Ces chiffres sont donnés pour information, les rémunérations de ces personnels étant assurées par le Rectorat de Grenoble sur crédits d'Etat et par le lycée Vaucanson pour ce qui concerne les seuls AED.

Concernant l'état des emplois, ne sont communiqués que les chiffres des personnels de l'Etat et des personnels du collège. Pour ces personnels, les charges s'élèvent à 3 317 177.34 € pour l'année civile 2020. Le Département de la Savoie, quant à lui, ne communique pas les chiffres de la masse salariale de ses agents. Monsieur JOLLIOT s'interroge sur la baisse du fonds de roulement par rapport à l'exercice précédent et sur les perspectives pour l'an prochain.

Monsieur REYMOND précise que le fonds de roulement présenté au budget est théorique car on ne dépense jamais la totalité des lignes de dépenses et qu'un bonus viendra se rajouter au fonds de roulement au 31/12.

Monsieur PLASSE indique que c'est le service Restauration et Hébergement qui est excédentaire. Messieurs REYMOND et PLASSE anticipent sur des difficultés qui pourraient intervenir à l'avenir et pratiquent une gestion « en bon père de famille ».

Le budget est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Vote: Unanimité

Pour: 18 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

En application de l'article R 421-20 6°d du code de l'éducation le CA autorise le chef d'établissement à passer les marchés à procédure adaptée (valeur estimée hors taxe du besoin inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis en annexe du code de la commande publique conformément à l'article L2123-1 et R2123-1), dont l'incidence financière est annuelle et dans la limite des crédits ouverts au budget.

Votants: 18 Pour: 18 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Madame DESSAUD quitte le conseil.

Décisions budgétaires modificatives :

Point non présenté.

Don en nature à une association :

Le département de la Savoie a procédé au renouvellement des PC du collège début juillet 2021. Les anciens PC n'ont pas été récupérés par les services de la DSI et sont actuellement stockés au collège dans l'attente d'être récupérés par une entreprise de recyclage de matériel informatique.

Par ailleurs, l'ACAPIGA, association avec laquelle nous travaillons sur un projet de solidarité internationale depuis de nombreuses années, serait intéressée pour bénéficier d'un don d'une partie de ces matériels afin d'en faire bénéficier des écoles du Sénégal.

Monsieur PLASSE propose d'envoyer à l'association un positionnement du CA; plusieurs mails et courriers émanant d'éventuels bénéficiaires au Sénégal sont présentés pour demander le don de matériels informatiques (Association de parents d'élèves et CDI notamment).

Monsieur COLANTUOMO précise qu'il y a quelques années, l'école maternelle de Grésy-sur-Aix avait des manques dans son parc informatique et se demande si l'on ne devrait pas proposer ce matériel informatique à l'école voisine avant de l'envoyer au Sénégal.

Monsieur MAITRE répond que l'école de Grésy-sur-Aix est désormais parfaitement dotée en matériels informatiques.

Monsieur JOLLIOT précise que c'est l'ACAPIGA qui s'occupe du transport du matériel et Monsieur MAITRE indique que l'association se rend au Sénégal dans les classes pour apporter le matériel.

Madame DESSAUD demande s'il ne serait pas intéressant d'impliquer les élèves.

Madame SORANZO répond que cela est déjà intégré et que le lien pédagogique avec l'ACAPIGA est très important pour les élèves de cinquième qui sont mis directement en action de solidarité.

Le principe pour transmettre une partie de l'ancien matériel informatique du collège via l'ACAPIGA est adopté.

Votants: 17 Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

C – FONCTIONNEMENT

Contrats et conventions :

- Convention avec l'ITEP:

Il s'agit de la convention d'occupation des locaux bipartite pour une durée d'un an. L'inclusion fonctionne de mieux en mieux, elle concerne une dizaine d'élèves qui vienne toute la semaine. Il n'est malheureusement pas possible de les inclure en 6ème car les classes sont trop chargées.

L'autorisation de signer cette convention par Monsieur PLASSE est mise au vote.

Vote: Unanimité

Pour: 17 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

- Convention Pôle relais avec le collège de Bissy :

Madame PEYRIN explique le fonctionnement de la classe relais qui s'étale sur six semaines et concerne les élèves en décrochage, essentiellement en décrochage en termes d'apprentissages au niveau du collège de Grésy. Le dossier est présenté à une commission de douze personnes et s'il est accepté, ce qui a toujours été le cas à Grésy, l'élève intègre une classe très individualisée avec un effectif de sept élèves.

L'autorisation de signer cette convention par Monsieur PLASSE est mise au vote. Cette convention est adoptée à l'unanimité.

Vote : Unanimité

Pour: 17 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Convention de mutualisation de service pour la gestion des paies des assistants d'éducation recrutés par leurs EPLE employeurs :

Actuellement, le collège emploie en son nom les personnels AED. Le chef d'établissement recrute et signe les contrats de ces personnels. La rémunération de ces agents du service public est quant à elle déléguée au lycée Vaucanson qui assure les missions d'établissement mutualisateur pour l'Académie de Grenoble. Une convention lie déjà le collège Le Revard au lycée Vaucanson pour la délégation de cette mission de rémunération.

La présente et nouvelle convention a pour but de redéfinir plus précisément les devoirs de chacune des parties mais également de prendre en compte l'évolution de la réglementation comptable demandant à ce que les montants de rémunération soient retranscris dans le budget de l'établissement.

Monsieur JOLLIOT demande si ce système est généralisé à tous les EPLE et Monsieur REYMOND répond par l'affirmative.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

Vote : Unanimité

Pour: 17 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Contrat de location d'une affranchisseuse :

Notre contrat actuel avec la société PITNEY BOWES se terminant au 31/12/2021, il convient de remettre en concurrence des fournisseurs de ce service. C'est de nouveau la société PITNEY BOWES qui nous a fait la meilleure proposition avec un coût annuel de 343.00 € par an H.T sur 3 ans.

Madame SALDOT demande si l'on est tenu de procéder par appels d'offre, ce à quoi Monsieur REYMOND répond par la négative compte tenu du montant du marché. Cela étant, une mise en concurrence par demande de devis a été effectuée et PITNEY BOWES restait le mieux placé.

Le fait de ne plus envoyer les bulletins par courrier, mis en place au début de la crise sanitaire de la COVID-19, permet de contenir les hausses unitaires des tarifs d'affranchissement. Ces bulletins sont conservés en PDF dans la base sur de longues durées.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

Vote: Unanimité

Pour: 17 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

- Contrat de maintenance de nos installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire : Là encore, le contrat qui nous lie à la société ADITEC vient à échéance au 31/12/2021. C'est cette même société qui assurera ces services pour une durée de 1 ans, renouvelable 3 fois pour 1 an supplémentaire soit une durée maximale de 4 ans pour un coût annuel de 3570.00 € € TTC.

Une autre proposition du prestataire E2S n'a pas été retenue car elle était légèrement plus élevée que celle d'ADITEC, sans proposer de plus value de service.

Vote: Unanimité

Pour: 17 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Convention d'occupation précaire logement N° 4 :

Mme CAMBIER, ancien agent du Département, occupe le logement N° 4 dans l'attente de pouvoir disposer d'un autre logement, à ce jour toujours en travaux. Il devait être livré avant la fin décembre mais les entreprises ayant pris du retard, le Département nous demande l'autorisation de prolongé la COP jusqu'au 31/03/2022.

Monsieur PLASSE précise que lui-même, Monsieur REYMOND ainsi que Mme REMUSATI sont logés sur place par obligation de service. Monsieur JOLLIOT bénéficie également d'une convention d'occupation précaire pour un logement.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

Vote: Unanimité

Pour: 17 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Vote: Unanimité

Pour : 17 Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

D/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

Monsieur PLASSE remercie les participants pour les débats ainsi que Monsieur le Maire de Grésy-sur-Aix qui représente le département.

La séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance,

Catherine DRUART

Le Président du C.A., Sylvain PLASSE